



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prêmesques
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS
59840 PREMESQUES

Département

Préfecture

Arrondissement

Lille

Canton

Séance du 27 mars 2023

Délibération : N° 2023-12

L'an deux mille vingt trois le Lundi 27 Mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 18

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - P. CAREY - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

S. VAN EECKE : pouvoir donné à P. ALLIOT

Secrétaire de séance :

Pierric JOURDAIN

Cimetière - Modification des tarifs des concessions funéraires

DELIBERATION

- Vu l'article L 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux concessions dans les cimetières,
- Vu l'article L 2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux types de concessions,
- Vu l'article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la tarification des concessions,

L'assemblée est informée qu'il est nécessaire de procéder à la révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires qui sont restaient inchangés depuis le 1^{er} mars 2018, à noter également que les taxes funéraires ne sont plus applicables depuis le 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé la tarification suivante à compter du 1er avril 2023 :

TARIFS DES CONCESSIONS au CIMETIERE				
Durée	Superficie	Prix T.T.C.	Part commune	Part C.C.A.S.
15 ans	2 m ²	100.00 €	66.67 €	33.33 €
30 ans	2 m ²	200.00 €	133.33 €	66.67 €
50 ans	2 m ²	400.00 €	266.67 €	133.33 €
Caveau d'attente		45.00 € pour 30 jours 1.50 € / jour supplémentaire	30.00 € pour 30 jours 1.00 € / jour supplémentaire	15.00 € pour 30 jours 0.50 € / jour supplémentaire

TARIFS DES CONCESSIONS au COLUMBARIUM			
Durée	Prix T.T.C.	Part commune	Part C.C.A.S.
10 ans	400.00 €	266.67 €	133.33 €
15 ans	600.00 €	400.00 €	200.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte et fixe les tarifs proposés ci-dessus qui s'appliqueront à compter du 1er avril 2023.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 03/04/2023

Reçu en Préfecture

le 03/04/2023

Publié ou notifié

le 03/04/2023

Le secrétaire de séance

Pierre-Jordan



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 03/04/2023

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

